Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502081-20251211-DCM_2025_098-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025

CONVOCATION : 5 décembre 2025
Présents **:** Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Alain DECIMA, Audrey MARQUIS, Sylvie RITZENTHALER, Daniel RENAULT, Jean-François LE BOUGUENNEC, Nathalie DELCOURT, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Karen TOUCHAIS.
Absents : Yannick GOURIE, Nathalie LEMOINE, Jérôme CUSSONNEAU, Anne Emmanuelle CROCHU, Audrey RIBERPREY, Erwan MOREAU, Lydie GICQUEL DENIS, Etienne JEGOU, Christophe DENIAUD, Yves-Marie LALLICAN.
Procurations : Solène CHEVALIER, Daniel RENAULT, Alain DECIMA, Sylvie FASQUEL, Jean-François LE BOUGUENNEC, Karen TOUCHAIS, Gwenaëlle EUDELINE, Sylvie DUHAMEL, Fabrice MICHEL.

98. FINANCES - Contribution supplémentaire à la piscine de la Conterie (Acte 7.6)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 27-2025 en date du 4 avril 2025 portant sur le BP 2025 du budget principal,
Vu la contribution pour 2025 de la commune d'Orgères au Syndicat Intercommunal de la piscine (SIP) de la Conterie s'élevant à
Considérant la situation financière en date du 3 novembre 2025 du SIP de la Conterie et de la délibération du comité syndical du 12 novembre dernier,

M. Le Maire présente l'exposé suivant :

La commune d'Orgères est membre du SIP de la Conterie. Chaque année, elle apporte sa contribution selon des modes de répartition.

Une participation complémentaire a été sollicitée par le comité syndical à hauteur de 360 000 € pour l'année 2025 pour la raison suivante :
- 106 000 € de charges supplémentaires
- 255 000 € de recettes en moins

Sur le volet recettes : 711 000 € de recettes au 3 novembre sur 1 110 000 € prévu au BP 2025

Cette baisse de recettes s'explique par la fermeture de la piscine en début d'année 2025 suite à l'alerte des Maîtres-nageurs sauveteurs, une moindre fréquentation en 2025 qu'en 2024 (1 090 000 € de recettes en 2024), moins d'activités (baisse de fréquentation pour les cours enfants, aquagym, aquabike…).

Les contributions des communes membres pour l'année 2025 vont donc s'élever pour le SIP à 1 945 000 €.

La commune d'Orgères va donc abonder à hauteur de 17 172 € soit une contribution totale pour l'exercice 2025 à 92 776.50 €.

Ceci exposé,

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502081-20251211-DCM_2025_098-DE

Vu l'avis de la commission AFRH en date du 04/12/2025,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le versement de cette contribution supplémentaire,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

